

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 avril 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 V. 55 Vœu relatif à la baisse de la dotation horaire globale 2012 et à la demande d'ouverture de classes du Lycée des Métiers de l'Hôtellerie Guillaume Tirel dans le 14e arrondissement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Inauguré en 2006, le lycée Guillaume Tirel est labellisé « Lycée Hôtelier des métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration » en 2009. Il accueille des publics sous différents statuts : élèves, adultes en formation continue, apprentis et étudiants. Conçu pour 600 élèves, il n'en accueille aujourd'hui que 400. Il favorise l'ouverture internationale et en particulier la maîtrise de la pratique orale des langues en référence au cadre européen. Cet établissement jouit de très bons résultats et d'une très forte notoriété.

Cependant, les effets conjoints des suppressions de postes dans l'Education nationale et des réformes de l'enseignement professionnel - disparition des classes de première d'adaptation et fusion des anciens BEP et Bac Pro en un seul Bac Pro sur 3 ans - se font sentir sur la réduction des moyens accordés aux établissements professionnels en général.

Dans ce contexte, l'ensemble de la communauté scolaire du lycée professionnel Guillaume Tirel est très inquiète des conditions d'accueil et de la qualité de l'enseignement dans lesquelles il va lui falloir envisager la rentrée 2012/2013.

Considérant que la baisse de la dotation horaire globale 2012, accordée par le Rectorat, impose des coupes horaires dans les classes de langue et dans l'accompagnement personnalisé dans les classes technologiques, ainsi que des coupes horaires dans les enseignements généraux de ce lycée professionnel ;

Considérant que de très nombreuses demandes d'élèves souhaitant suivre leur scolarité dans cet établissement ne peuvent être acceptées faute de places pour les accueillir et ce, alors même que des demandes d'ouverture de 4 classes supplémentaires ont été réitérées depuis plusieurs années – avec le soutien de la Mairie du 14e arrondissement - sans succès ;

Sur la proposition de M. Pascal Cherki, Mme Olivia Polski et des élus du groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés, afin de rendre à ce lycée d'excellence les moyens d'un enseignement de qualité dans un secteur aussi porteur d'emplois que celui de l'hôtellerie et de la restauration,

Emet le vœu :

- que M. le Maire de Paris intervienne auprès du Rectorat de l'Académie de Paris afin :
 - qu'il octroie le supplément d'heures à la dotation horaire globale demandé par l'établissement ;
 - qu'il accède aux demandes répétées d'ouverture de classes en urgence.